

Annexe I

DONNÉES GÉNÉRALES DE LA PHASE II DU PLAN DE GESTION DE L'ÉLIMINATION DES HCFC EN CHINE (76^e à 83^e réunions)

Approbation de la phase II du PGEH de la Chine

76^e réunion

1. À sa 76^e réunion, le Comité exécutif a approuvé en principe :
 - (a) Le plan du secteur des solvants pour la période 2016 à 2026 en vue de l'élimination totale de tous les HCFC de ce secteur, au montant de 44,8 millions \$US, plus des coûts d'appui d'agence; et
 - (b) Les secteurs de l'entretien en réfrigération et en climatisation et le programme habilitant pour la période 2016 à 2020, afin de réduire la consommation de HCFC de 734,0 tonnes PAO dans ce secteur, pour un montant de 20,29 millions \$US, plus les coûts d'appui d'agence.

77^e réunion

2. À sa 77^e réunion, le Comité exécutif a approuvé en principe la phase II du programme de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) de la Chine de 2016 à 2026 pour un montant de 500 100 000 \$US plus des coûts d'appui d'agence, afin de réduire la consommation de HCFC de 37,6 pour cent de la valeur de référence d'ici 2020. La phase II comprenait les plans sectoriels suivants :

- (a) plan du secteur de la réfrigération et de la climatisation industrielles et commerciales, afin de réduire la consommation de HCFC du secteur de 33 pour cent d'ici 2020;
- (b) plan du secteur de la fabrication de climatiseurs résidentiels (RAC) et de chauffe-eau à pompe thermique afin de réduire la consommation de HCFC du secteur de 45 pour cent d'ici 2020;
- (c) plan du secteur des mousses de polyuréthane rigides (PU) et plan du secteur des mousses de polystyrène extrudées (XPS) afin de réaliser l'élimination totale des HCFC dans ces secteurs d'ici 2026; et
- (d) plan des secteurs des solvants et de l'entretien en réfrigération et climatisation et programme habilitant, approuvé à la 76^e réunion, étaient des éléments de la phase II du PGEH.

79^e réunion

3. À sa 79^e réunion, le Comité exécutif a approuvé l'accord entre le gouvernement de la Chine et le Comité exécutif pour la mise en oeuvre de la phase II du PGEH de la Chine, et fixé à 6,5 pour cent les coûts d'appui d'agence du PNUD, de l'ONUDI, et de la Banque mondiale, en étant entendu que les coûts d'appui d'agence pourraient être réexaminés à la 81^e réunion, et il a maintenu les coûts d'appui d'agence pour les agences bilatérales et le PNUE dans le cadre du régime des coûts administratifs en vigueur.

82^e réunion

4. À la 82^e réunion, au nom du gouvernement de la Chine, le PNUD, le PNUE, l'ONUDI, la Banque mondiale et les gouvernements de l'Allemagne et du Japon ont présenté des demandes pour les tranches suivantes de la phase II du PGEH, lesquelles totalisent 29 199 492 \$US :¹ la deuxième tranche du plan du secteur des mousses PU (10 600 000 \$US); et les troisièmes tranches des mousses XPS (8 000 000 \$US), l'ICR (12 000 000 \$US), ainsi que les plans du secteur des solvants (5 549 492 \$US), et du secteur de l'entretien en réfrigération et en climatisation et le programme habilitant (3 850 000 \$US). La présentation comprenait aussi une vérification indépendante de la production et de la consommation de HCFC en 2017 (présentée par la Banque mondiale); des rapports annuels de mise en oeuvre couvrant les activités entreprises jusqu'à maintenant, et des plans annuels de mise en oeuvre des activités à effectuer en 2018-2019.

5. Après avoir examiné les documents associés aux demandes de la troisième tranche pour les plans sectoriels de l'entretien en réfrigération, des solvants, de l'ICR, et des mousses XPS, le Secrétariat a conclu que tous ces éléments pouvaient garantir leur présentation pour examen à la 82^e réunion. Toutefois, cela n'était pas le cas de la deuxième tranche du plan du secteur des mousses de polyuréthane, parce qu'aucun décaissement de la première tranche n'avait eu lieu au moment de la présentation.

6. Lors de la discussion des demandes de la tranche, plusieurs membres du Comité se sont dits très préoccupés en ce qui a trait à l'approbation d'un financement supplémentaire à cette réunion, étant donné les émissions non expliquées de CFC-11 en Extrême-Orient. En raison de la décision XXX/3², on a demandé d'autres renseignements sur la cause des émissions de CFC-11 et on a suggéré que la demande de financement soit reportée à une réunion subséquente lorsque des données supplémentaires seraient disponibles. À ce moment, la Chine détenait encore 100 millions \$US qui n'avaient pas encore été décaissés aux entreprises bénéficiaires. Reporter les demandes de financement n'aurait aucun effet significatif. Il était important de démontrer à la communauté internationale que le Fonds multilatéral prenait au sérieux l'émission illicite de CFC-11, mais que toute décision de reporter le financement devrait être sans préjudice à toute activité future prise par la Chine.

7. D'autres membres ont indiqué qu'il fallait prendre des précautions, et que toute décision de reporter le financement demandé ne devrait pas remettre en cause l'objectif de réduction de 2020 de la Chine. On a demandé des explications afin de savoir si tous les fonds avaient déjà été transférés au gouvernement de la Chine ou si une partie était restée avec les agences d'exécution, et quel en serait l'effet sur elles si la demande de financement actuelle était reportée. Les études en cours sur la cause des émissions de CFC-11 signifiaient que le Comité exécutif devait prendre des précautions lorsqu'il en arrivait à des conclusions. Il faudrait peut-être plusieurs années pour rassembler les informations pertinentes. Il était donc important qu'elles soient entièrement claires et aussi de prendre le temps jugé nécessaire pour les rassembler.

¹ La demande pour la troisième tranche du plan du secteur des climatiseurs individuels (18 000 000 \$US) n'a pas été présentée, parce que le niveau de financement approuvé pour la deuxième tranche n'avait pas atteint 20 pour cent.

² Émissions imprévues de CFC-11.

8. Après les délibérations du groupe de contact sur ces questions, le Comité a décidé (décision 82/71) :

- (a) De demander au gouvernement de la Chine, par le truchement de l'agence d'exécution pertinente, de présenter, à la 83^e réunion :
 - (i) un examen des systèmes actuels de suivi, de présentation de rapports, de vérification et d'exécution conformément à ses accords avec le Comité exécutif sur le plan de gestion de l'élimination des HCFC au pays (PGEH) et le plan de gestion de la production de HCFC, y compris les données sur la structure organisationnelle et la capacité aux niveaux national et local qui démontreraient de quelle façon on assurait la durabilité à long terme de l'élimination des HCFC dans les secteurs de la consommation et de la production et les efforts visant à traiter le commerce illicite de ces substances; et
 - (ii) un rapport périodique sur les activités entreprises afin de renforcer la réglementation des SAO et sa mise en oeuvre par la suite en Chine;
- (b) Évaluer aussi les demandes de financement pour les tranches subséquentes de la phase II du PGEH de la Chine.

83^e réunion

9. En réponse à la décision 82/71, le PNUD a présenté, au nom du gouvernement de la Chine, le rapport sur les systèmes actuels de suivi, de présentation de rapport, de vérification et d'exécution, et le rapport périodique sur les mesures prises afin de renforcer les lois sur les SAO.³ En outre, le PNUD, le PNUE, l'ONUDI, la Banque mondiale et les gouvernements de l'Allemagne et du Japon ont présenté de nouveau les demandes pour les troisièmes tranches des plans des secteurs des mousses extrudées, de l'ICR, des solvants et de l'entretien et pour la deuxième tranche du plan du secteur des mousses de polyéthylène associé à la phase II du PGEH de la Chine.

10. Après examen de la nouvelle présentation des plans des secteurs et des documents associés, le Secrétariat a conclu qu'ils pouvaient tous être présentés pour évaluation à la 83^e réunion, sauf la demande pour la deuxième tranche du plan du secteur des mousses de polyuréthane, qui ne remplissait pas les exigences de décaissement indiquées. Par conséquent, la demande de cette deuxième tranche n'a pas été présentée.

11. Lors de la discussion des demandes de tranches, un membre du Comité exécutif a indiqué qu'à la lumière de la question de l'accroissement substantiel des émissions de CFC-11 en Chine, sa délégation s'interrogeait quant à la durabilité des réductions de SAO réalisées à l'aide du financement du Fonds, et elle était incapable, pour le moment, de soutenir le financement du projet de la Chine. Elle a de plus souligné qu'il faudrait peut-être une restitution pour le tort à l'environnement causé par les émissions imprévues. Un autre représentant a soutenu cette position et indiqué que, jusqu'à ce que cette question ait été expliquée, son pays ne pouvait approuver de nouvelles tranches pour le PGEH, parce que cet appui minerait la crédibilité du Protocole de Montréal.

³ UNEP/OzL.Pro/ExCom/83/11/Add.1.

12. À l'issue de la discussion, le Comité exécutif a reporté à la 84^e réunion l'examen de la révision de l'accord pour la phase II du PGEH de la Chine et les demandes pour les troisièmes tranches des plans des secteurs de la mousse de polystyrène extrudé, de la réfrigération institutionnelle et commerciale, de l'entretien de l'équipement de réfrigération, et des solvants dans le cadre de la phase II du PGEH (décision 83/55).